



# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

## PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, *au plus tard*, le mardi soir à deux heures.

## PARTIE OFFICIELLE

## DÉCISION reconstituant la commission d'assistance publique de Saint-Pierre.

Saint-Pierre, le 7 décembre 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 14 février 1860 établissant deux commissions d'assistance publique aux îles Saint-Pierre et Miquelon;

Vu la décision du 15 novembre 1870 portant de sept à onze le nombre des membres de la commission d'assistance publique de Saint-Pierre;

Ayant à reconstituer cette commission par suite de la démission de ses anciens membres;

Sur la proposition de l'ordonnateur,

DÉCIDE:

La Commission d'assistance publique de Saint-Pierre est reconstituée et composée ainsi qu'il suit:

de MM. Michel-Bonnefonds, président du Tribunal de 1<sup>re</sup> instance,

Littayé, Edouard, habitant notable ancien Trésorier-Payeur,

Ledret, Eugène, habitant notable, M<sup>me</sup> la Supérieure principale des dames de Saint-Joseph de Cluny,

Gazet, docteur médecin, Talvande, habitant notable,

Clément Joseph, habitant notable, Duégain (François), propriétaire,

N. . . . . N. . . . . N. . . . .

La Commission ainsi reconstituée pourra à la nomination des membres qui doivent la compléter et à l'organisation de son bureau dans la forme indiquée par les articles 5 et 6 de l'arrêté du 14 février 1860, susvisé.

L'ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et communiquée par tout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 7 décembre 1870.

V. CREN.

Par le Commandant:

L'ordonnateur p. i.,  
D'HEUREUX.

Par décision du Commandant en date du 23 novembre 1870, M. le lieutenant d'infanterie de mariné Dupuy, a été appelé au commandement de la Compagnie de discipline de la marine, en remplacement de M. le capitaine Fabre, parti pour la France.

Par décision du Commandant en date du 25 novembre, M. Hautefeuille, lieutenant de vaisseau, a été appelé au commandement de

## CALENDRIER

Jeudi 8. CONG. N. D. P. L.

V. 9. S<sup>e</sup> Gorgonie. L. 12. S. Valéri.  
S. 10. S<sup>e</sup> Valère. M. 13. S<sup>e</sup> Luce.  
D. 11. S. Daniel. M. 14. S. Nicaise. Q. T.

## PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN. . . . . 15 fr.  
SIX MOIS. . . . . 8  
TROIS MOIS . . . . . 4  
UN NUMÉRO. . . . . 0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

l'aviso à vapeur l'*Estafette* en remplacement de M. Poudra rentré en France.Par décision du Commandant, prise en Conseil d'administration le 29 novembre 1870, M<sup>me</sup>s Sophronie Leborgne et Philomène Lecaroz, ont été admises à l'ouvrage Saint-Vincent en qualité de pensionnaires.

Par décision du Commandant en date du 6 décembre 1870, prise sur la proposition de l'ordonnateur, le sieur Guérin (Aristide), écrivain d'atelier à la direction des ponts et chaussées, a été détaché jusqu'à nouvel ordre, en qualité de compositeur à l'imprimerie, de la colonie en remplacement du sieur Caffer, démissionnaire.

Par décision du même jour, le sieur Lemoine (Albert), apprenti compositeur, a été nommé compositeur à l'imprimerie de la colonie.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois d'AOUT.	TOTAL AU 1 <sup>er</sup> SEPTEMBRE. 1870.	PENDANT LA PÉRIODE CORRESPOND. DE 1869.	AUGMEN. TATION EN 1870.	DIMINU. TION EN 1870.
Morue sèche . . . . .	1,175,159k.	4,614,827k.	5,786,986k.	4,230,042k.	1,556,944k.
Morue verte . . . . .	365,963k.	8,007,422k.	8,373,385k.	7,745,345k.	628,040k.
Huile de foie de morue . . . . .	195,390k.	201,204k.	396,594k.	332,372k.	61,222k.
Rognes . . . . .	49,535k.	140,574k.	160,104k.	462,467k.	40,014k.
Issues de morue . . . . .	85,250k.	289,830k.	375,080k.	335,066k.	4,908k.

L'Agent chargé des Douanes,  
J. LARUS.Vu : L'ordonnateur p. i.,  
D'HEUREUX.Vu : Le Commissaire de l'inscription maritime,  
Ed. LITTAYÉ.

## AVIS.

Le public est prévenu que le 10 décembre prochain, à midi, il sera procédé à Langlade, au lieu dit *la Dune*, à la vente, au comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur, de divers objets provenant de la cargaison et des débris de la goëlette *Sainte-Cécile*, naufragée à la côte Ouest de Langlade, le 20 novembre dernier; savoir :*Pommes de terre, choux-raves, navire, maturé, voilure, chaînes, ancrés, poulies, fanaux, etc., etc.*

Miquelon, le 26 novembre 1870.

L'Administrateur de l'Inscription maritime,  
VERRON.

Vu pour la vente avoir lieu d'urgence le 10 décembre 1870.

Le Commissaire de l'Inscription maritime,  
Ed. LITTAYÉ.Approuvé:  
L'ordonnateur,  
D'HEUREUX.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Le 6 décembre dans la soirée un brig-goëlette anglais du nom de *Chedabucto*, chargé de planches à destination de S<sup>te</sup>-Jean de Terre-Neuve, s'est mis à la côte sur les roches de la Pointe au Fanal.

Ce bateau était parti de New Carlisle (Baie des Chaleurs) le 2 décembre courant.

Les hommes, au nombre de 8, ont pu se sauver dans la matinée.

Un représentant anglais d'une des premières maisons de Birmingham qui vient de passer une douzaine de jours en Prusse pour les besoins de son commerce, écrit les renseignements suivants sur l'état intérieur de l'Allemagne:

Je crois qu'on agit pour faire obtenir un armistice, mais je ne pense pas qu'on y arrive, et pour vous dire franchement ma pensée, je ne le souhaite pas non plus. Je suis réellement d'avis que plus longtemps la guerre durera, plus les Prussiens se montreront doux dans leurs conditions.

Il y a beaucoup de découragement et de tristesse en Allemagne et un désir très-sincère de voir faire la paix. Quoique le gouvernement prussien se moque pas mal de l'opinion publique, à moins de remporter toujours des succès éclatants, il devra tout de même finir par en tenir compte.

Le mal que cette guerre fait à la France saute à tous les yeux. Celui qu'elle fait à

l'Allemagne est moins visible, mais non moins réel, et en tenant compte des ressources des deux pays, je n'ose pas dire que c'est la France qui a le plus à souffrir.

Quoi qu'il en soit de ceci, je suis convaincu que si on le veut bien, on verra bientôt s'éloigner les Prussiens sans un sou d'indemnité et sans obtenir le démantèlement d'une forteresse. Quant à des rectifications de frontières, je n'en parle pas, car je crois que la France de vrait se trouver bien plus bas qu'elle n'est aujourd'hui, avant de donner quelque peu que ce soit de son territoire.

C'est pourquoi, tout en regrettant que la guerre ait été déclarée, je ne voudrais pas la voir prendre fin en ce moment. Si l'Allemagne était persuadée de votre résolution à résister jusqu'au bout, elle s'adoucira merveilleusement. C'est ce qu'il s'agit de lui prouver.

On écrit de Saintes à la Province de Bordeaux:

On m'a communiqué hier une lettre écrite de Cognac, par une personne digne de foi; lettre qui raconte un fait que je n'ai encore lu dans aucun journal. Je m'empresse de vous le faire connaître.

La ville de Cognac possède des commerçants appartenant un peu à toutes les nationalités; parmi eux se trouve un Prussien dont je veux faire le nom, parce que je le crois allié à une très-honorables famille de Cognac, qui a un frère colonel dans un de ces régiments dont la mission est le pillage et la ruine de notre pauvre France.

Or, l'autorité ayant conçu des soupçons sur la moralité et la loyauté de la correspondance des deux frères, a été assez heureuse pour mettre la main sur la lettre écrite par le négociant au militaire. — Après lecture, arrestation immédiate et conduite à Tours de l'estragon, qui a été condamné à mort. Le jugement, paraît-il, doit recevoir son exécution dans la ville même de Cognac, où l'infâme sera fusillé.

Voici le sens de la lettre saisie: « Cognac est une petite ville ouverte, incapable de se défendre; Les campagnes sont riches, faciles à rançonner. Dans la ville, vous trouverez beaucoup d'eau-de-vie et plus encore de millions; venez donc sans tarder; je vous attends...»

LE MARCHÉ AUX CHEVAUX. — Le *Gauchois* du 17 octobre publie, sous le titre: *Le Marché aux Chevaux*, des détails intéressants:

« En temps ordinaire le marché aux chevaux se tient sur le boulevard d'Enfer, les mercredi et samedi de chaque semaine.

Depuis le siège, il a été décidé que les lundi, mardi et vendredi aurait lieu, de huit heures à onze heures, la vente des chevaux destinés à la boucherie.

C'est donc depuis cette époque que le marché est des plus curieux et des plus animés.

« Les chevaux abondent le matin; non seulement les cours du marché en sont pleins, mais encore les deux côtés du boulevard sont garnis de chevaux à vendre.

« Une commission présidée par M. Bouley vétérinaire en chef à l'école d'Alfort, examine tous les chevaux et marque d'un fer rouge à la cuisse gauche ceux qu'elle déclare bon à manger.

Pour être marqué, il faut que *le sujet* soit en parfait état de santé, suffisamment gras et exempt de tous symptômes maladifs.

« Un cheval de moyenne grosseur pèse quatre cents à quatre cent cinquante kilogrammes vivant et se paye de quarante à cinquante centimes le kilo.

« Sept cents chevaux sont entrés au marché hier, sur lesquels quatre cents ont été abattus. Une partie a été conservée par le gouvernement pour le service de la remonte.

« Un bon cheval dans les marchés du lundi, du mardi et du vendredi, n'est plus celui qui a bon pied, bon œil et qui a de belles et bonnes allures, mais bien celui qui a le plus de graisse sur les os.

« On y vend aussi les ânes et les mulets qui sont très-recherchés; l'*ânon*, que les marchands appellent du *veau* (à cause de la ressemblance de sa chair avec celle de ce dernier animal), vaut soixante-quinze centimes le kilogramme vivant, et est très-recherché par les meilleurs débitants, comme autrefois une belle pièce de gibier au marché de la Vallée. Chacun sait en effet que la chair de l'âne est des plus délicates. Dans certaines contrées méridionales, elle sert à faire d'excellent saucisson.

cendre, M. Dupuy de Lôme a placé dans le bas de son ballon un appareil analogue à la vessie natatoire des poissons. C'est une sorte de vessie dans laquelle une pompe peut comprimer de l'air pour allourdir le ballon; une soupape laisse échapper cet air pour alléger l'aérostat. On peut obtenir avec cet appareil une vitesse de 8 à 11 kilomètres à l'heure. La direction obtenue par le ballon est la résultante de deux forces, celle du vent et celle du moteur. Si le vent vient du Sud, au lieu d'aller droit au nord, on pourra se diriger soit au nord-est, soit au nord-ouest, dans un angle de 30 à 45 degrés, selon la force du vent.

## OFFRANDES NATIONALES pour les victimes de la guerre contre la Prusse.

### REÇUES

À SAINT-PIERRE:

chez M. le Trésorier-Payeuse.

11<sup>e</sup> LISTE.

Secours aux blessés.

Anonyme 10 fr. MM. Gangnoux Victor 5 fr. Sénechal 5 fr. Iza Henri 5 fr. M. Deschamp 1 fr. 50. Mme Deschamps 1 fr. 50. Deschamps Léon 1 fr. 50.

Aux veuves et orphelins des volontaires

M. Bourget 5 fr.

Total.... 34fr. 50

Montant des listes précédentes..... 1,668 75

TOTAL à ce jour..... 1,703 25

chez M. Hamel.

Produit d'une collecte..... 20 fr.

Montant des listes précédentes..... 2,649 20

TOTAL à ce jour..... 2,669 20

TOTAL GÉNÉRAL des offrandes

reçues jusqu'à ce jour... 6,621 90

## NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

### PORT DE SAINT-PIERRE

#### BATIMENTS DU COMMERCE.

Décembre.

ENTRÉES.

VENANT DU

2. Violette, c. Guillaume, lest. Pointe-à-Pitre.

Décembre.

SORTIES.

ALLANT À

5. Alfred, c. Jaumel, Cette.

avec 109,580 morues vertes, pesant 454,350 kilog. et 3 futailles morue sèche, pesant 950 kilog., ch. par M. A. Demalvillain.

### EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

TABLEAU POSTAL

pour l'année 1871.

1 exemplaire: 50 c.

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 30 novembre au 6 décembre 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.						
30	755	756	-3	-4 5		-8	N.	2	Ni.	Neige.
1	757	756	-4 5	-1		-9	N.-O.	2	Ni.-Cu.	
2	748	747	2 5	2 3			S.-O.	2	Ni.-Cu.	
3	738	739	2 5	0		-4	N.	4	Ni.	
4	746	749	-4 5	-2 5		-6	N.-O.	4	Ni.	
5	755	758	-1 5	-1			O.	2	Cl.-Str.	
6	764	760	-1	-0 5		-3	S.-E.	2	Ni.	Halo.